

## Communiqué de presse commun de Cadres de la Construction Suisse et des syndicats Unia et Syna

Berne et Olten, le 11 décembre 2020

Malgré un manque crucial de personnel qualifié :

### **La Société suisse des entrepreneurs laisse à nouveau les contremaîtres les mains vides**

**Après trois rondes, les négociations salariales pour les contremaîtres de la construction ont échoué aujourd'hui. Au lieu de rechercher des solutions à la grave pénurie de personnel qualifié, la Société des entrepreneurs a rejeté toutes les propositions de compromis. Ce nouvel échec est un affront envers les contremaîtres et aggravera la pénurie aiguë de personnel qualifié sur les chantiers.**

Sans les contremaîtres, rien ne fonctionnerait sur les chantiers. Ils planifient l'exécution des travaux, motivent et dirigent les maçons au quotidien. Il est donc d'autant plus incompréhensible qu'ils n'aient bénéficié d'aucune augmentation générale des salaires depuis 2013. Et, à cause de la Société suisse des entrepreneurs, cela sera encore le cas l'année prochaine. Voilà comment sont remerciés les contremaîtres qui ont accompli un travail exceptionnel pour faire fonctionner les chantiers pendant la crise du coronavirus. La pression croissante des délais dans le secteur de la construction les touchent aussi durement. Il n'est dès lors pas étonnant que leur mécontentement augmente.

Lors des négociations de cette année, les associations d'employé-e-s ont mis l'accent sur des améliorations dans le domaine des salaires et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. En plus d'une augmentation de salaire, elles ont demandé pour les contremaîtres un droit au travail à temps partiel ainsi qu'une pause du matin payée.

La Société suisse des entrepreneurs a rejeté l'ensemble des revendications. Cette attitude de rejet témoigne non seulement d'un manque de considération, mais représente aussi un autogoal. Car c'est précisément chez les contremaîtres que le manque de personnel se fait le plus cruellement ressentir : en 2019, il manquait environ 600 contremaîtres de la construction. A l'avenir, la situation va malheureusement encore s'aggraver : dans les dix à quinze prochaines années, en raison des départs à la retraite, 42% des postes de contremaîtres devront être repourvus. La baisse depuis des années du nombre d'apprentis maçons, qui constituent un important réservoir de relève pour les postes de contremaîtres, montre que la branche de la construction sera confrontée à d'énormes problèmes.

Les associations d'employé-e-s demandent aux entreprises responsables d'augmenter les salaires et de permettre aux collaborateurs qui le souhaitent de travailler à temps partiel. Avec les contremaîtres, nous continuerons à nous engager pour la réalisation de ces revendications au niveau national.